

PARTICIPATION : L'AFFAIRE DE CHACUN ! DES SOLUTIONS À CRÉER POUR « FAIRE VENIR » ET « ALLER VERS »

POURQUOI ?

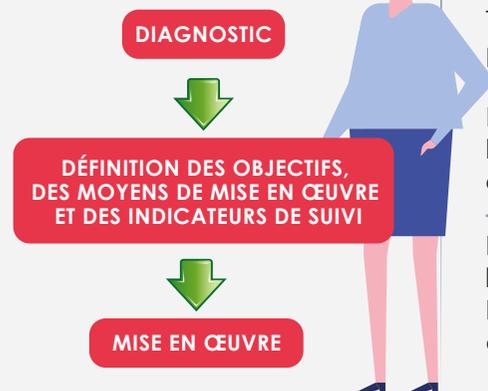
Cet élément de démarche doit **garantir la prise en compte de l'expérience vécue des citoyens**, bénéficiaires des dispositifs ou des mesures concernées. En intégrant cette expertise qu'ils sont les seuls à pouvoir fournir, c'est la qualité et les impacts attendus des actions mises en œuvre localement qui vont s'en trouver renforcés.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté fixe l'objectif de **mobiliser 50% de personnes concernées dans les groupes de travail d'ici 2022.**



QUAND ?

La participation des personnes ayant l'expertise du vécu **doit être activée à toutes les phases** de l'élaboration de la feuille de route.



COMMENT ?

L'État a alloué une enveloppe de **20 à 50 000 euros** à ses services en région afin d'assurer la **prise en charge des frais inhérents à la mobilisation des personnes expertes du vécu.**

Des modalités d'**information**, de **mobilisation**, d'**accompagnement** et de **contribution** sont donc à imaginer et organiser au sein de chaque région.

Toutes **les instances et les ressources** existantes, toutes les **initiatives émergentes** doivent pouvoir être repérées et valorisées.

Pour soutenir cette promotion de la participation comme pierre angulaire de la réussite de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, **un groupe de travail dédié a été créé : le groupe 14.**

Il doit servir de référence et d'aiguilleur sur ce sujet pour que **chacun puisse être un relai de la participation au sein de son groupe de travail.**

Il est important enfin que les personnes concernées soient associées de manière durable et qu'elles puissent percevoir **l'impact de leur participation !**

QUELQUES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS PARTAGÉS

Les membres du 8^e collège du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont partagé leurs recommandations issues de leur expérience de participation :

D'importantes contributions (kit, guides ...) issues d'instances et d'associations engagées en faveur de la participation sont également **accessibles sur l'espace collaboratif.** Elles doivent contribuer à faciliter la mise en œuvre de cette démarche au sein de chacun des groupes de travail :

LIEN SUR L'ESPACE COLLABORATIF
https://espace.lutte-pauvrete.gouv.fr/jcms/c_2043902/fr/la-participation-vue-par-les-membres-du-cnle

LIEN SUR L'ESPACE COLLABORATIF
https://espace.lutte-pauvrete.gouv.fr/jcms/c_2000443/fr/les-documents-par-thematique

POUR DÉFENDRE UNE PARTICIPATION EFFECTIVE ET DE QUALITÉ

- **Garantir la diversité des profils et des parcours**, autant que possible la parité femmes / hommes et la prise en compte de leurs contraintes.
- **S'assurer de la motivation et d'un bon niveau d'information** des personnes pressenties quant à leur mandat, aux conditions d'exercice et aux objectifs de la démarche dans laquelle s'inscrit l'exigence de participation.
- **Garantir un accompagnement individuel ou collectif** assuré par une personne ressource compétente, qualifiée, disponible et accessible.
- **Garantir un cadre d'échanges bienveillant, sécurisant.** Le lieu de réunion doit garantir l'accessibilité des personnes, et faciliter la convivialité (disposition de la salle, collation...).
- **Garantir les moyens logistiques nécessaires et sécuriser le système de défraiement** (prévoir les conditions d'accès, les modalités de remboursement transport / repas / nuitées/ frais de mode de garde ...).
- **Garantir une coordination étroite et suffisante** entre l'acteur ressource en charge de l'accompagnement des personnes concernées pour leur participation et les animateurs des groupes de travail.